



OFFICE LUXEMBOURGEOIS
D'ACCREDITATION ET DE
SURVEILLANCE

CERTIFICAT D'ACCREDITATION

N°. 3/019

En application des dispositions de la loi modifiée du 4 juillet 2014 et du règlement grand-ducal du 12 avril 2016, le chef de département de l'OLAS, se basant sur l'avis du Comité d'accréditation, atteste que l'organisme d'inspection

**Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire
(ALVA)
7B, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen**

possède, conformément aux critères de la norme **ISO/IEC 17020:2012**, la compétence pour effectuer les inspections référencées dans sa portée d'accréditation. La présente accréditation, valable jusqu'au **19 février 2029**, est soumise à une surveillance périodique.

Dominique Ferrand
Chef de département de l'OLAS

L'OLAS est signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA (European co-operation for Accreditation) pour l'accréditation dans ce domaine.

Date d'émission : **19 février 2024**

Pour vérifier la validité du certificat d'accréditation veuillez consulter sous <http://www.portail-qualite.lu>



1004439